



En partenariat
avec



المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts



وكالة التنمية الفلاحية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



إحياء IHYAE

Programme de Revitalisation des Territoires Ruraux par l'Emploi et l'Entrepreneuriat dans le Secteur Agricole et Para Agricole

Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des ONG spécialisées dans l'Accompagnement des Petites Exploitations Agricoles vers l'Agroécologie

Demandes d'éclaircissements

Questions	Réponses
<p>Une ONG envisage présenter un minimum de 10 projets un par cercle.</p> <p>Demande de clarifier davantage le paragraphe ci-dessous :</p> <p><i>Zone géographique de l'A à P en agroécologie :</i> <i>Chaque partenaire pourra présenter un maximum de deux projets dans les zones de cercles ci-après</i> <i>Chaque projet sera implanté dans une zone de cercle.</i></p>	<p>Les zones de cercles sont identifiées dans l'AMI pour chacune des régions du programme IHYAE.</p> <p>Les candidats ne peuvent présenter que deux projets en totalité dans les trois régions.</p>
<p>Demande d'informations sur le Programme IHYAE</p>	<p>Se référer aux présentations exposées lors de la réunion d'information du 22/05/2024 et déjà transmises aux participants.</p>
<p>Comment un agriculteur de la zone du programme peut bénéficier de cet AMI et de ce Programme ?</p>	<p>L'AMI est à destination des ONG nationales et internationales qui sont habilitées à proposer des projets dans le cadre de l'A à P (seconde phase de l'AMI) en agroécologie. Les agriculteurs de la zone du programme peuvent bénéficier au travers des projets des associations qui seront retenues. Sinon, Les agriculteurs appartenant à la zone du programme IHYAE peuvent également bénéficier d'autres activités du programme IHYAE.</p>
<p>Est-ce que la Région Draa Tafilalet est concernée par le l'AàP en Agroécologie ?</p>	<p>La région de Drâa Tafilalet n'est pas éligible à cet AMI</p>

Questions	Réponses
Pourquoi la ville de Taza n'est pas sélectionnée dans le programme IHYAE ?	La ville de Taza ne fait pas partie des cercles prioritaires du programme IHYAE.
Est-ce que l'AMI s'entend comme une procédure préliminaire au dépôt d'une proposition, ou bien la première démarche à effectuer est de remplir et déposer la Fiche d'intention de projet/programme ?	l'AMI est une première étape qui permettra de présélectionner plusieurs OSC afin que celles-ci, dans une deuxième étape détaille leur intention de projet.
Quelle est l'entité principale qui doit porter et présenter le projet ? L'OSC nationale ou l'ONG internationale ?	Les OSC qu'elles soient nationales ou internationales devront démontrer leur capacité à travailler au Maroc et à gérer des montants conséquents.
Est-ce qu'un bureau d'étude dont le statut est une SARL de nationalité Marocaine, ayant un partenariat avec une ONG internationale peut participer à l'appel à manifestation ?	Seuls les partenariats entre ONG nationales et internationales sont acceptés pour déposer une candidature au présent AMI.
Est-ce qu'une coalition de bureau d'étude ayant comme statut "Association" et ayant une ONG internationale comme partenaire peut participer à l'appel à manifestation ?	L'AMI est destiné aux ONG justifiant d'expériences avérées en accompagnement des exploitations familiales agricoles (EFA) et des organisations professionnelles agricoles (OPA) vers la transition agroécologique.
Est-ce qu'il est possible qu'un bureau d'étude marocain soit partenariat avec une ONG ou plusieurs ONG marocaine pour participer à l'appel à manifestation ?	Non. Le principe de cet AMI est le partenariat entre OSC nationales et ONG internationales.
Est-ce qu'une organisation marocaine ayant le statut de syndicat est éligible dans le cadre de cet AMI ?	Les syndicats ne sont éligibles à cet AMI
L'AMI s'adresse à des ONG, donc des associations. Nous sommes une société privée, producteurs de produits bio. Nous avons un projet qui correspond à l'objet de l'AMI et nous travaillons dans le domaine du développement durable. Comment dans ce cas peut-on participer à cet AMI ?	L'AMI est exclusivement destiné aux associations travaillant dans le domaine de l'agroécologie. Les entreprises ne sont pas donc éligibles à cet appel.
Vous citez l'appui à la certification et à la commercialisation comme actions éligibles à cet AMI. De quel type de certification s'agit-il puisque l'on parle de l'agroécologie ?	<p>L'AMI porte sur l'agroécologie, pratique plus large que la production biologique. Cette dernière au titre de cet AMI fait partie de l'agroécologie. Il est donc possible pour les participants à l'AMI de proposer des actions d'accompagnement pour "faciliter l'obtention d'une certification biologique ou d'un Ecobel " et de l'appui à la commercialisation des produits issus de ces pratiques agricoles.</p> <p>Au Maroc, il n'y a pas de certification agroécologique reconnue par l'État, il est demandé un effort d'innovation dans le domaine. A titre, d'exemple</p>



Questions	Réponses
	favoriser la différenciation des produits issus de l'agroécologie pour le consommateur
<p>Est-ce que vous avez fait une typologie des associations qui peuvent participer à l'appel à manifestation d'intérêt. Qu'est-ce que vous appelez une association internationale, une association nationale et une association locale ?</p>	<p>Aucune typologie en matière de taille n'est imposée par l'AMI. Néanmoins, il est demandé aux participants de fournir les preuves de leurs capacités à gérer des projets de (i) cette nature : appui aux agriculteurs pour le développement de pratiques agroécologiques, et (ii) d'un volume d'activité correspondant à des budgets allant de 400 000,00 à 800 000,00 Euros.</p> <p>La différenciation des types d'associations entre nationale et internationale correspond à la nationalité des associations : marocaine d'une part et non marocaine d'autre part.</p> <p>Par associations locales, nous considérons des associations d'agriculteurs qui seraient bénéficiaires des appuis du consortium d'associations (nationales et internationales) participantes.</p>
<p>Est-ce que les agriculteurs et les coopératives de la région Tanger-Tétouan Al Hoceima peuvent être bénéficiaires des actions de ce programme ?</p>	<p>Le programme ne travaille que sur des cercles prioritaires dans les trois régions de Fès-Meknès, l'oriental, et Souss-Massa.</p> <p>Les coopératives et les agriculteurs de la région Tanger-Tétouan Al Hoceima, et de toute autre région hormis les trois régions citées ci-dessus, ne sont pas éligibles au programme IHYAE.</p> <p>Cependant en tant que candidates, les associations de tout le Maroc sont éligibles à présenter des dossiers de participation à l'AMI.</p>
<p>Est-ce que vous pouvez nous parler des outils de sélection, d'évaluation et de filtrage des dossiers de candidature ?</p>	<p>La procédure se déroule en deux étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'AMI : celui-ci est ouvert aux groupements d'associations tel qu'indiqué dans l'avis de l'AMI. <p>A ce niveau, les candidats doivent présenter les indicateurs de leurs capacités à conduire auprès des bénéficiaires des actions d'accompagnement. Cette capacité sera évaluée à travers les critères de sélection présentés dans le texte de l'avis à manifestation d'intérêt.</p> <p>A l'issue de cette étape une short list des groupements dont le dossier de candidature répond aux critères de sélection sera élaborée.</p>



Questions	Réponses
	<p>2. Seuls les groupements d'association figurant dans la short list seront invités à déposer des offres de projets conformément au dossier de demande de participation qui leur sera adressé. Les offres à ce niveau seront évaluées selon des critères qui figureront dans le dossier de la demande de participation.</p>
<p>Les associations marocaines sont soumises au dahir de 1958. Quand elles vont fusionner avec des associations internationales, comment cela sera-t-il réalisé juridiquement ?</p>	<p>En fait, les associations marocaines ne vont pas fusionner avec des associations internationales. Il n'est demandé que de constituer des groupements ou partenariat étroit sur la base d'un contrat de groupement qui doit indiquer, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parties contractantes - L'objet du contrat - Le cadre et le mode de fonctionnement du groupement - Les responsabilités de chaque partie - Les engagements et les droits de chaque partie, notamment la répartition des charges de travail, et la répartition des apports financiers, - Le chef de file, ses responsabilités et les limites de sa mission, - Le compte bancaire pour le versement des fonds du programme IHYAE - - ...
<p>Chaque consortium doit présenter deux projets pour participer à l'AMI ?</p>	<p>Oui chaque groupement déposera au maximum deux projets. Ces deux projets peuvent cibler deux zones différentes dans une région, ou deux zones dans deux régions différentes.</p> <p>Par ailleurs, une association marocaine peut avoir plusieurs partenariats étroits avec des associations internationales différentes.</p>
<p>Dans l'AMI, il est question de faire bénéficier des agriculteurs d'actions d'appui, alors qu'il s'agit de l'exécution d'un travail par transmission de connaissances. Travail sous forme de services sur l'organisationnel, l'aspect transmission de pratiques et de connaissances et de la pérennisation des actions. Est-ce bien l'objet de l'AMI ?</p>	<p>Comme indiqué dans l'avis de l'AMI, les groupements des associations auront à proposer des projets d'accompagnement dans des thématiques diverses en relation avec l'agroécologie pour accompagner des agriculteurs et/ou des exploitations agricoles familiales et OPA¹ (dits bénéficiaires) dans l'adoption de pratiques agroécologiques.</p> <p>Ces groupements sont appelés à développer des offres qui leur paraissent les plus adéquates pour assurer des résultats en conformité avec l'objet de l'AMI.</p>

¹ Organisations Professionnelles Agricoles



Questions	Réponses
Est-ce qu'on peut avoir les présentations PPT des exposés de cette réunion ?	Oui
Intéressés par l'appel à projet que vous portez, nous souhaiterions recevoir plus d'informations pour évaluer notre participation à ce grand chantier	<p>Nous vous invitons à consulter le lien de l'appel à manifestation d'intérêt pour obtenir toutes les informations nécessaires à l'évaluation de votre participation :</p> <p>https://www.ada.gov.ma/fr/actualites/lancement-dun-appel-a-manifestation-dinteret-pour-la-selection-des-ong-specialisees-dans</p>
Il faut être légalement constituée avec siège au Maroc ou une ONG internationale avec son siège à l'étranger peut postuler ?	<p>Une OSC internationale peut exercer au Maroc si elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dispose d'un accord de siège ; • crée une entité juridique locale ; • est administrativement portée par une OSC locale. <p>Ces différentes options permettent aux ONG internationales de s'assurer qu'elles opèrent légalement et efficacement dans le cadre réglementaire marocain.</p>
<p>Pour le point « Attestations de soutien financier : Des lettres ou des engagements de donateurs actuels ou passés, prouvant qu'un des membres du partenariat étroit a reçu et est capable de gérer des fonds significatifs de la part de tiers » :</p> <p>Etant donné que nous travaillons souvent avec des agences au développement nationales ou autres agences de financements de grande envergure, il nous semble assez compliqué de leur demander ce genre de lettre, ou recommandation.</p> <p>Est-ce que par exemple, l'adresse du site officiel de ladite administration, reprenant le résumé d'un projet duquel nous avons été le principal partenaire pourrait convenir ?</p>	<p>Un extrait du site officiel de l'administration mentionnant clairement votre rôle de partenaire principal dans un projet, ou tout autre document attestant de l'accomplissement du projet sera étudié.</p>
Nous souhaitons en effet intervenir dans 2 zones de cercles, dans 2 régions différentes (1 zone de cercles par région). Doit-on alors soumettre deux fiches d'intention différentes (une pour chaque zone de cercles visée) ? Ou une seule fiche est suffisante dans ce cas ?	Il est préférable de soumettre une fiche d'intention pour chaque zone de cercles visée. Cela permet de traiter chaque projet individuellement et d'assurer que les spécificités et les besoins de chaque région soient clairement identifiés et adressés de manière appropriée dans vos propositions.
Pouvons-nous participer, en tant que partenaire international, à 3 manifestations d'intérêts	Il est important de noter que chaque partenaire, y compris les partenaires internationaux, peut



Questions	Réponses
différentes, chacune dans des régions distinctes ? Ensuite, en fonction de la sélection, il est possible que nous restions avec uniquement un ou deux projets...	soumettre des propositions pour un maximum de deux projets dans deux zones de cercles distinctes. Bien que vous puissiez envisager initialement de participer à plusieurs manifestations d'intérêts, il vous faut respecter cette règle en limitant vos soumissions à deux projets afin de concentrer vos efforts et ressources de manière efficace et conforme aux directives de l'appel.

